

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –
Commune de MEHUN-SUR-YÈVRE

Code nature : 7.5.1. Subventions

DECISION

PORTANT SUR UNE AIDE A LA RENOVATION D'UNE FACADE SITUEE AU 11 PLACE RAYMOND VALOIS A MEHUN-SUR-YÈVRE

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme de redynamisation « petites villes de demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mehun-sur-Yèvre en date du 26 septembre 2024 (n°128/2024) donnant délégation au Maire pour procéder au versement des subventions dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu le courrier de Bourges Plus en date du 31 juillet 2025 adressé à Monsieur Jacky CLISSON lui indiquant l'attribution d'une aide d'un montant de 1 893,94 €. Cette aide est partagée à parts égales entre Bourges Plus et la commune de Mehun-sur-Yèvre.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 946,97 € à Monsieur Jacky CLISSON, demeurant au 37 route de Puits Berteau à VIERZON pour la façade du bien situé au 11 Place Raymond Valois à Mehun-sur-Yèvre,

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et affichée. Ampliation sera adressée au Préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télécours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Louis SALAK

